



ASSURANCE DÉCÈS - INCAPACITÉ DE TRAVAIL - PERTE D'EMPLOI (D.I.P.E.)

PRODUITS CONCERNÉS

Crédit VN/VO, Abrégio Crédit, Abrégio Style, L.O.A.

CLIENTS CONCERNÉS

Personne âgée de moins de 75 ans à la date d'adhésion bénéficiant d'un financement à titre personnel.

ASSUREUR/PRESTATAIRE

Assureur : AXA France Vie.

Gestion des sinistres : ATLANTIC PREVOYANCE - BP 51405 - 44014 Nantes Cedex 01.

CONDITIONS D'ADHÉSION

Le client a le choix entre une assurance Décès (D), Décès Incapacité de Travail (D.I.) ou une assurance Décès, Incapacité de Travail et Perte d'Emploi (D.I.P.E), à condition de pouvoir répondre aux conditions d'adhésion ci-dessous :

Décès : être âgé(e) de 65 ans à 74 ans inclus

D.I. : être âgé(e) de moins de 64 ans

D.I.P.E. : être âgé(e) de moins de 55 ans et être susceptible de bénéficier d'allocations ASSEDIC (ou équivalentes) ou d'indemnités journalières au titre du régime G.S.C. (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise). Le client doit signer une déclaration de bonne santé (ou à défaut compléter un questionnaire de santé).

COUVERTURE

• **En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A.)**

Prise en charge du solde restant dû sur le financement par l'affilié à la date de l'évènement,

• **En cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident**

Après un délai d'attente de 6 mois à compter de l'adhésion, prise en charge de l'intégralité des échéances (*) à partir du 91^{ème} jour d'incapacité de travail,

• **En cas de perte d'emploi**

Prise en charge de l'intégralité des échéances (*) à partir du 91^{ème} jour d'indemnisation par les ASSEDIC ou par le régime G.S.C. pendant une période dont la durée est fonction du nombre de mois d'activité en tant que salarié(e) en CDI :

- de 6 à moins de 12 mois : 180 jours d'indemnisation,

- 12 mois et plus : 360 jours d'indemnisation.

(*) sauf la dernière échéance pour Abrégio Crédit.

COTISATION MENSUELLE

Crédit Classique
Abrégio Crédit / Abrégio Style
L.O.A.



Décès / P.T.I.A. - Incapacité de travail = 0,10 %

Ou

Décès / P.T.I.A. - Incapacité de travail et Perte d'emploi = 0,165 %

Ou

Décès seul : 65 à 69 ans = 0,22 %

70 à 74 ans = 0,35 %

Coefficients exprimés en % :

- du montant financé en Crédit et Abrégio Crédit : cotisation minimum 6€/mois,
- de la valeur locative TTC en Abrégio Style et L.O.A.

AVANTAGES CLIENT

- Le choix de la garantie : Décès, D.I. ou D.I.P.E. (en fonction de la situation et du besoin du client),
- La meilleure protection pour pouvoir continuer à faire face à ses engagements financiers en cas d'imprévu,
- En cas d'incapacité de travail, l'assurance rembourse l'intégralité des mensualités ou loyers à la place du client (il ne s'agit pas d'un report d'échéance),
- Pour la Perte d'Emploi, aucune condition d'ancienneté n'est exigée lors de l'adhésion : c'est seulement lors de l'éventuelle prise en charge (chômage) que l'on considère la durée du travail en CDI, pour le calcul des droits à indemnisation,
- Pour la Perte d'Emploi, un système original d'acquisition de droits à indemnisation, en fonction de l'activité exercée en C.D.I.